

L'ACTUALITÉ DU SCOT DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES



LE MOT DU PRÉSIDENT

Objectif SCOT !

Les prochains mois verront la finalisation des travaux menés pour l'élaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises. Un certain nombre de rencontres vont ponctuer les prochaines semaines afin de finaliser le projet que nous avons défini ensemble pour notre territoire.

D'ici 2040, le territoire devra se réinventer avec pour objectif principal le renforcement de son attractivité. Cela sera rendu possible grâce à l'implication des communes et communautés de communes, et aux compétences et atouts dont elles disposent.

Thierry BORDOT

Président du PÉTR du Pays des Vosges Saônoises
Maire de Saint-Loup-sur-Semouse

4^{ème} séminaire SCOT :
« Du PADD au DOO »
Jeudi 18 octobre 2018
à l'Ecoparc
La Filature de Ronchamp

► FOCUS SUR...

Le SRADDET : qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est un document stratégique qui détermine les grandes orientations et objectifs de la région Bourgogne Franche-Comté dans différents domaines : équilibre et égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, lutte contre le changement climatique, protection et restauration de la biodiversité, etc...

Elaboré dans une large concertation, ce document de planification est en cours de co-construction. Le SCOT devra être compatible avec ce schéma prescriptif dont l'arrêt de projet est prévu en juin 2019. Le Pays participe régulièrement aux séances de travail techniques depuis le printemps 2017.

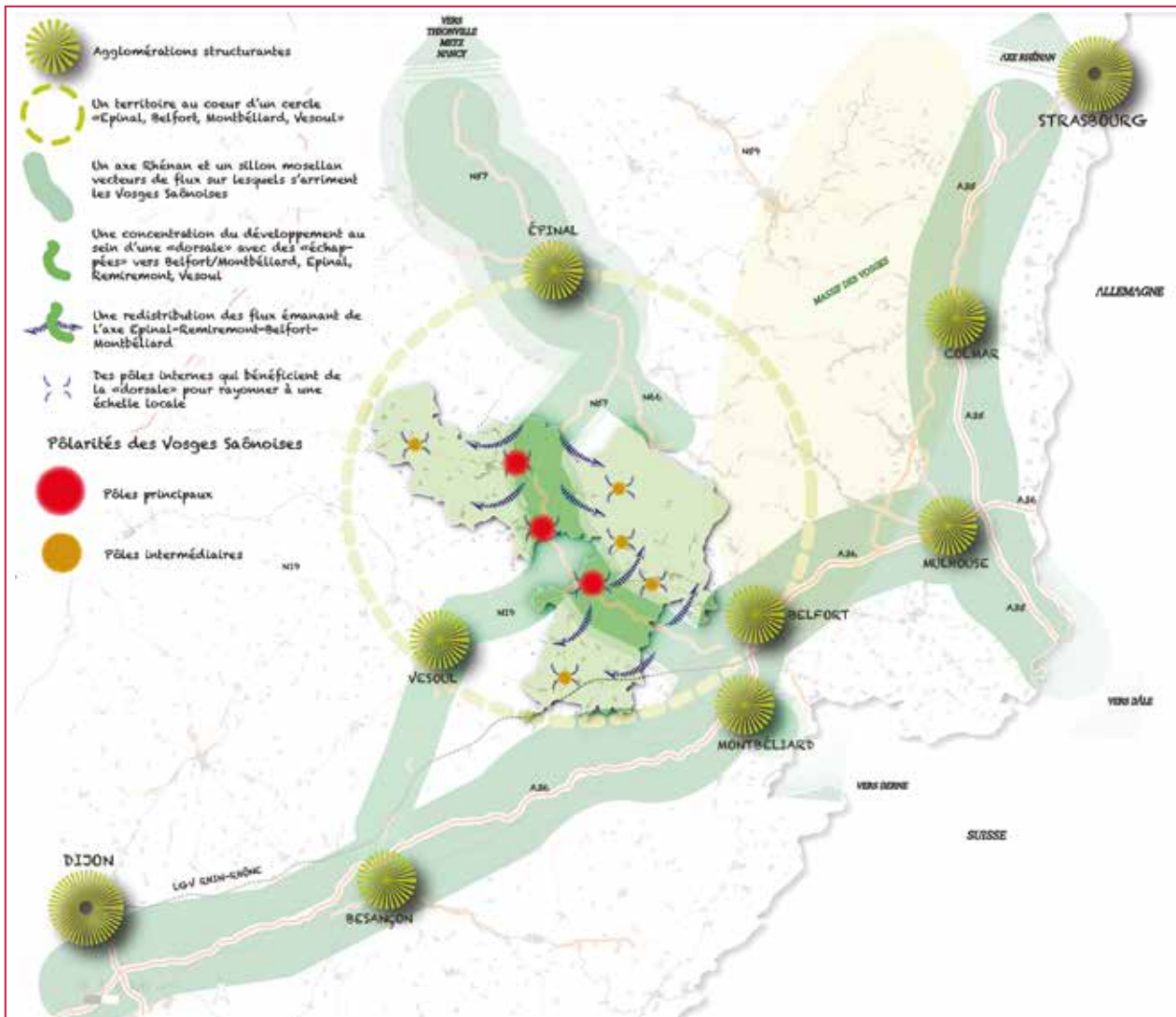
Dénoté *Ici 2050 : imaginer la région demain*, le SRADDET ambitionne de faire de l'attractivité le fil conducteur du schéma. 3 grands objectifs stratégiques déclinés en 9 orientations ont été identifiés :

- Accompagner les transitions ;
- Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région ;
- Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur.

Pour plus d'informations :

www.bourgognefranche-comte.fr/SRADDET

ÉLABORATION DU SCOT :



Le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement réalisés en 2017 ont permis d'identifier les forces, les faiblesses et les enjeux du territoire du Pays des Vosges Saônoises. Plus particulièrement, deux éléments peuvent être à la base des modes d'évolution du territoire :

- **Son insertion dans les flux** (en direction de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, de l'Alsace, d'Épinal ou de Vesoul) et donc sa capacité à bénéficier d'un effet d'entraînement sur le plan résidentiel et économique ;
- **La valorisation** de l'ensemble de ses espaces, de ses ressources et de ses spécificités.

Pour aider les élus et les partenaires à réfléchir au projet du territoire, différents scénarios de développement ont été débattus lors d'un séminaire en novembre 2017. Ils ont permis de préparer les grandes orientations du PADD et de définir le positionnement du territoire, à

partir notamment de l'ancrage du territoire dans les flux et de l'utilisation des ressources locales comme leviers du développement.

La stratégie **Pays des Vosges Saônoises 2040** repose sur la valorisation de son positionnement géographique à la charnière des régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est, dans le prolongement du sillon mosellan (RN57, RN66), et à proximité de l'axe Rhin-Rhône (LGV, A36), afin de s'ancrer dans les dynamiques extérieures. Le territoire doit se réinventer pour faire face notamment au déclin démographique, à la diminution du nombre d'emplois, et relever les défis du numérique, du tourisme et de la transition énergétique pour une attractivité renforcée.

Le PADD constitue la stratégie de développement définie par les élus du territoire, à horizon 2040. Il s'agit du socle qui permettra de fixer dans le DOO les objectifs qui s'imposeront aux documents d'urbanisme locaux.

DU PADD AU DOO



► Le PADD du SCOT du Pays des Vosges Saônoises repose sur 6 grands axes :

- Un redressement démographique structuré autour d'une armature urbaine renforcée afin d'endiguer le déclin démographique.
- La promotion et le développement des filières productives, agricoles et touristiques en lien avec la préservation des savoir-faire. L'objectif est de soutenir les forces productives, de mettre en œuvre une stratégie économique et d'augmenter la visibilité du territoire en s'appuyant sur ses ressources.
- L'adaptation du parc de logements pour répondre aux besoins de la population et favoriser l'accueil de nouveaux arrivants grâce à sa diversification et sa réhabilitation, dans un objectif de modération de la consommation foncière.
- La facilitation des mobilités pour un meilleur ancrage du territoire via le renforcement de l'offre autour des gares (niveau de desserte ferroviaire et intermodalité), l'encouragement de pratiques alternatives à la voiture et de modes de transports plus durables.
- Le maintien, voire le renforcement, de l'offre de services et d'équipements pour des espaces ruraux vivants en lien avec le renforcement des polarités.
- La valorisation des spécificités environnementales des Vosges Saônoises au service de son rayonnement. La richesse du patrimoine naturel, agricole et forestier, des paysages, des cours d'eau et des étangs forme un élément incontournable du cadre de vie et un atout touristique.

Les travaux partenariaux menés dans le cadre du DOO à partir de septembre 2018 vont permettre de décliner les grands axes du PADD. Les prescriptions et recommandations qui en découleront sont destinées à guider les documents locaux d'urbanisme lors de leur élaboration dans un souci de cohérence globale du développement des territoires constituant le Pays des Vosges Saônoises.

RAPPEL : Le SCOT se compose de 3 documents :

- Le rapport de présentation qui contient notamment le diagnostic et l'état initial de l'environnement
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs

18

► LES ÉTAPES À VENIR

- **Jeudi 18 octobre** : Organisation d'un 4^{ème} séminaire SCOT sur le thème du passage du PADD au DOO
- **Jeudi 8 novembre** : Débat sur les orientations générales du PADD en Comité syndical
- **Début 2019** : Présentation du projet de DOO aux personnes publiques associées et réunion publique
- **Mars 2019** : Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT
- **1^{er} trimestre 2020** : Approbation du SCOT

A
G
E
N
D
A

RETOUR SUR...

► LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU PAYSAGE ET À LA BIODIVERSITÉ

Les élus du Pays des Vosges Saônoises ont été invités à participer à une journée de sensibilisation sur le thème du paysage et de la biodiversité. Organisée le 12 juillet 2018 dans le cadre de l'élaboration du SCOT, en partenariat avec la Maison de la Nature des Vosges Saônoises, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'office de tourisme des Mille Etangs, cette action a permis de repositionner les questions environnementales au regard du développement du territoire.



La journée a débuté à Servance-Miellin, sur le plateau des Grilloux, au cœur du plateau des Mille Etangs offrant des paysages remarquables et variés (prairies de fauche, étangs, bosquets, bois, ...), attractifs pour les touristes. Grâce à la richesse du cadre de vie, les Mille Etangs peuvent développer une activité touristique recherchée par les visiteurs pour les paysages, le calme et l'authenticité qu'ils offrent. Gîtes, sentiers de randonnée ou itinérance permettent aux visiteurs de découvrir le secteur. Il s'agit également d'un vaste réservoir de biodiversité végétale et animale, classé Natura 2000, dont la protection et la mise en valeur seront préconisées par le SCOT en lien avec la définition de la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire. Il est important que ce plateau reste habité et que l'agriculture y perdure pour éviter la fermeture des paysages.

La journée s'est poursuivie à la chèvrerie des Roches à Plancher-les-Mines. Cette étape a permis d'exposer les problématiques de l'agriculture de montagne et notamment la fermeture des paysages. L'agricultrice a également expliqué comment une exploitation pouvait être un outil de développement local : outil pédagogique (faire connaître l'agriculture), circuits-courts, restauration (projet d'ouvrir une ferme-auberge avec produits de la ferme), filière bois (avec les ouvertures paysagères), production de laine et de viande...



Enfin, la visite du pôle périscolaire de Saint-Barthélemy, également dans le site Natura 2000 « plateau des Mille Etangs », a illustré le fait que la réalisation de projets est tout à fait possible dans le respect des enjeux du dispositif. Natura 2000 est un réseau dont l'objectif est de préserver la biodiversité en tenant compte des activités socio-économiques. Il ne s'agit pas d'une « mise sous cloche » qui interdit le développement, mais d'une contractualisation préservant les intérêts de chacun, à voir comme un outil de développement du territoire.

De nombreux échanges ont eu lieu entre les élus et les animateurs. **Un grand merci à ceux qui ont participé au bon déroulement de cette journée !**



Florence GUILLON, Chargée de mission SCOT
PETR du Pays des Vosges Saônoises
Tél. : 03.84.30.10.11
Mail : scot@pays-vosges-saonoises.fr



Lettre d'information réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté